

## AXE 1B : SENSIBILISATION ET INFORMATION PRÉVENTIVE

### Action n°1B.2

### Sensibilisation tous publics aux risques liés aux inondations et à la démarche PAPI

#### Priorité forte

#### Objectif



#### Lien avec stratégie :

OS : 4

OO : 4.2

Renforcer la culture du risque en perpétuant la dynamique territoriale de sensibilisation du public mise en œuvre dans le cadre du PAPI d'intention.

Actualiser la stratégie et le plan de sensibilisation, développer des dispositifs supplémentaires de prévention efficaces pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Informar la population des communes concernées de la démarche et de la mise en œuvre du PAPI complet.

#### Localisation



Tout le périmètre du PAPI

#### Description



#### Contexte :

Au cours du PAPI d'intention, un important dispositif d'information et de sensibilisation a été mis en place, en premier lieu à destination des élus et agents communaux et intercommunaux, mais aussi à destination du grand public et de certaines cibles spécifiques : habitants en zone inondable, gestionnaires de réseaux structurants, entreprises...

Outre le temps d'animation et les nombreux temps de rencontres, cela s'est traduit par :

- Le développement, en 2022, d'une stratégie de communication adaptée au territoire. Celle-ci est actualisée chaque année.
- La création du site [www.inondations-agglo-toulouse.fr](http://www.inondations-agglo-toulouse.fr) présentant les informations utiles sur les risques, les étapes à suivre pour se préparer aux inondations, l'avancement du PAPI. Une cartographie interactive des zones inondables par débordement de cours d'eau et par ruissellement y est adossée ;
- La production de plusieurs supports complémentaires, comme des dépliants, vidéos, campagne digitale, pour présenter les risques et les solutions à mettre en œuvre.
- La création d'un stand d'animation pour des événements grand public (marchés, fêtes de la nature...).
- Un escape game nomade pour apprendre les bons comportements en cas d'inondation (en cours de finalisation à la date de rédaction du dossier) ;
- La production de lettres d'information sur le PAPI réalisées a minima chaque année.

**Cette communication sur les risques liés aux inondation est à poursuivre et compléter pour développer durablement la conscience des risques et donner, à tous les publics, les clés pour agir avant, pendant et après une inondation.**

### **Contenu de l'action :**

La mission de Toulouse Métropole à travers cette action consiste à :

1. **Mettre à jour la stratégie de sensibilisation élaborée lors du PAPI d'intention**, avec un effort particulier de vulgarisation et le recours autant que possibles à des outils pédagogiques. Au-delà du grand public dans son ensemble, les cibles prioritaires suivantes sont identifiées : les nouveaux habitants, les habitants en zone inondable ainsi que le jeune public (hors scolaire - pris en compte dans l'action 1B.3) ;
2. **Étoffer et maintenir à jour le site internet [www.inondations-agglo-toulouse.fr](http://www.inondations-agglo-toulouse.fr)** tout au long de la mise en œuvre du PAPI complet. Un relai dédié sur les sites Internet des collectivités et acteurs de l'eau est également souhaitable pour tenir régulièrement informer la population sur l'avancement du PAPI ;
3. **Maintenir à jour les supports de communication existants** (dépliants, flyers, etc.) et **créer des supports complémentaires** répondant aux besoins des différents publics et en accord avec la stratégie mise en œuvre. Ces différents supports pourront être les suivants, pour exemple :
  - Lettres d'information semestrielles sur l'avancement du PAPI complet ;
  - Dépliants et flyers de sensibilisation ;
  - Illustrations (cartes, schémas en 3D) ;
  - Maquettes témoin (par exemple une maquette d'un habitat résilient) ;
  - Expositions itinérantes ;
  - Panneaux pédagogiques pour certaines actions ;
  - Vidéos illustrées ;
  - Visuels 3D mobilisant au besoin la réalité virtuelle (ex : simulation d'inondation sur un quartier spécifique)

Parmi les autres moyens envisagés, en fonction des besoins, on peut aussi citer :

- Des réunions publiques sur certaines actions ;
- Des communiqués et des articles pour la presse locale ;
- La publication d'articles et participation à des colloques avec des présentations ;
- La création d'éléments complémentaires pour étoffer le stand itinérant du PAPI.
- En coordination avec l'action 1B.1, l'organisation de journées thématiques à destination des élus et agents sur différents volets de la gestion du risque inondation.

*Nota : Les autres supports de sensibilisation importants, tels que DICRIM et repères de crue, sont traités dans des actions spécifiques du présent programme, respectivement les actions 1B.4 et 1B.5.*

Les supports de sensibilisation produits et/ou mis à jour seront mis à disposition des acteurs concernés sur le site internet du PAPI (onglet Ressources) et sur l'espace dématérialisé de partage développé dans le cadre de l'action 1A.6.

Cette action sera pilotée par l'équipe d'animation PAPI de Toulouse Métropole, avec en appui et relai les structures GEMAPIennes, les collectivités du territoire (en particulier les services de communication existants, et les services techniques référents).

### Pilotage de l'action



**Maître d'ouvrage :** Toulouse Métropole

Acteurs associés : Structures GEMAPiennes, collectivités (services communication)

### Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1- Mettre à jour la stratégie						
2- Étoffer le site internet						
3- Produire de nouveaux supports						

### Plan de financement



**Coût total :**

100 000 € HT

120 000 € TTC

	Entité	Assiette	Taux	Part du coût TTC	
Financement prévisionnel	Maître d'ouvrage		-	24 000	20 %
	État - FPRNM	120 000	80 %	96 000	80 %

**Hypothèses de chiffrage**

- Budget estimé sur la base de l'expérience du PAPI d'intention, à hauteur de 20 000 € TTC / an soit 120 000€ TTC sur 6 ans

### Indicateurs de suivi / réussite



Nombre de supports de sensibilisation créés ; Nombre de visites sur le site du PAPI, à compléter

### Autres actions en lien



PAPI : action 1A.6 (partage des connaissances), action 1B.1 (formation des élus et agents), action 1B.3 (sensibilisation des scolaires), action 1B.4 (DICRIM), action 1B.5 (repères de crue).

### Documents de référence

/